

Zeitschrift: Horizons : le magazine suisse de la recherche scientifique
Herausgeber: Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique
Band: 23 (2011)
Heft: 89

Artikel: "Les règles du jeu doivent être claires"
Autor: Schipper, Ori / Imboden, Dieter
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-551269>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Annette Bouteiller

« Les règles du jeu doivent être claires »

L'honnêteté est un point central de la posture morale des scientifiques. Et le FNS ne tolère aucune tricherie, souligne Dieter Imboden.

Pourquoi le FNS a-t-il décidé d'utiliser désormais un logiciel pour déceler les cas de plagiat ?

Jusqu'à présent, les affaires de plagiat ont été découvertes par hasard. Désormais, les requêtes de recherche seront contrôlées systématiquement. Au début, cela provoquera certainement une augmentation du nombre des cas de plagiat. Mais j'espère aussi qu'après cette première vague, un processus d'épuration automatique dans le monde scientifique se mette en place et que l'utilisation de ce logiciel s'avère inutile.

Pourquoi les affaires de plagiat dans le monde scientifique indignent-elles davantage le public que, par exemple, des cas d'escroquerie dans les sphères économiques ou politiques ?

Peut-être parce que le rôle des scientifiques est d'éclairer un état de fait de la manière la plus objective possible et de tendre à la recherche de la vérité. Dans ce contexte, la malhonnêteté prend une autre importance.

En cas de comportement incorrect, les hautes écoles de Suisse et le FNS ne règlent la procédure que depuis quelques années...

Depuis toujours, nous avons astreint les bénéficiaires de subsides à une bonne pratique scientifique et puni les infractions. Seules les règles de procédure sont nouvelles.

Les chercheurs étaient-ils plus honnêtes par le passé ?

De la tricherie, il y en a toujours eu. Mais avant, on devait recopier à la main les idées d'autrui et, ce faisant, on pouvait

« Désormais, les requêtes seront contrôlées systématiquement. »

imaginer des variantes ou des améliorations. Aujourd'hui, les nouveaux outils techniques incitent à reprendre telles quelles les informations disponibles sur internet. On dit que l'occasion fait le larron, et les occasions sont toujours plus nombreuses et faciles.

En les menaçant de sanctions, pensez-vous empêcher les chercheurs de saisir ces occasions ?

Les règles du jeu que nous voulons établir doivent être claires. Il se peut que, pour

un petit nombre, elles représentent une menace nécessaire. Mais pour tous les autres, ces règles sont l'assurance que le FNS examine en détail les requêtes de recherche, et donc que la qualité, et en particulier l'honnêteté, sont appréciées.

Il s'agit alors d'une reconnaissance de la posture morale des chercheurs ?

Oui, c'est comme pour les limitations de vitesse. Elles seraient inutiles, a priori, puisque la loi sur la circulation routière oblige à adapter sa vitesse aux conditions. Cependant, il a fallu en introduire pour faire comprendre que tout le monde devait s'y tenir. De telles règles nous confirment dans l'idée que nous ne sommes pas ridicules lorsque nous les respectons.

Quelles expériences le FNS a-t-il faites avec la sanction de comportements incorrects ?

Nous n'avons traité que très peu de cas, environ trois à quatre sur quelque 3000 requêtes par année. A une exception près, il s'agissait de cas de plagiat – certains légers, d'autres plus sérieux. Nos sanctions sont échelonnées en fonction de la gravité. Mais chaque fois, il y a eu une violation claire de l'intégrité scientifique. Les personnes concernées ont été contactées. Après le premier choc, qui s'est souvent accompagné de quelques larmes, elles ont toutes fini par admettre leur comportement incorrect. Ces personnes ne recommenceront pas !

Propos recueillis par Ori Schipper

Dieter Imboden est professeur de physique environnementale à l'EPFZ depuis 1998. A partir de 2005, il préside le Conseil national de la recherche du FNS. C'est lui qui, avec les autres membres de la présidence, détermine si un scientifique s'est rendu coupable de comportement incorrect et la façon dont le FNS doit le sanctionner.